



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Objet :

Convocation et ordre du jour du premier Conseil Municipal suivant les opérations électorales de renouvellement général des conseillers municipaux

Saint julien, le 16/03/2026

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai le plaisir, en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de ses articles L2121-7 à 11, et L2122-8 et suivants, de vous convier par la présente à la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra :

**Vendredi 20 mars 2026 à 19h00
Salle du Conseil Municipal**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Présidence de la première séance de la nouvelle assemblée par le doyen,
2. Désignation du secrétaire de séance,
3. Installation des nouveaux conseillers élus lors du scrutin du 15 mars 2026,
4. Élection du Maire,
5. Présidence de séance par le Maire élu,
6. Détermination du nombre des adjoints en application des dispositions de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
7. Election des Adjoints,
8. Lecture de la charte de l'élu local en application des dispositions de l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et remise d'une copie remise aux conseillers municipaux,
9. Fixation des indemnités des élus municipaux en application des dispositions de l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vous trouverez joints à la présente :

- Un formulaire vous permettant de donner pouvoir en cas d'absence, pris en application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales



Emmanuel HUGOU